

REPUBLIQUE DU DAHOMY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 74-292 du 7 Novembre 1974

portant nomination de l'Intendant
Militaire de 3ème classe Isidore
AMOUSSOU en qualité de membre du
Comité National auprès de la B.C.E.A.O

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU l'ordonnance n° 74-13 du 25 Février 1974 portant ratification de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine signé à Dakar le 4 Décembre 1973 ;
- VU l'ordonnance n° 74-14 du 25 Février 1974 portant ratification de l'Accord instituant la Banque Ouest Africaine de Développement signé le 14 Novembre 1973 à Paris.
- VU le décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 452/PR/MFT/CAE du 22 Octobre 1962 portant création du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er : Est nommé membre du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest en remplacement du Capitaine Janvier ASSOGBA :

- Intendant Militaire de 3ème classe,
Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances.

.../...

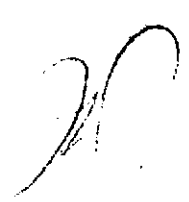
ARTICLE 2. - Le présent Décret qui abroge le Décret n° 73-136 du 18 Avril 1973 sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 7 Novembre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,


Intendant Militaire de 3ème classe
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS ; PR 8 - SGG 6 - CS 6 - MF 6 - Ministères 13 -
Intéressé 1 - IAA-FCG-IGF-CNI-Gde.Ch. 5 -
BCEAO 4 - DGTCP 1 - DGAF-DGP 2 - Direct.Stat 1 -
J O R D 1.-